

Préavis N° 05 - 2014

au Conseil communal

**Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai
Milliquet**

Crédit demandé CHF 349'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. M. Lambert, Conseiller municipal

Pully, le 29 janvier 2014

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Problématique	3
3. Descriptif du projet	4
4. Procédure d'enquête publique	6
5. Calendrier intentionnel	7
6. Demande de crédit et de financement	7
7. Développement durable	9
8. Communication	10
9. Programme de législature	10
10. Conclusions	11
11. Annexes	12

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Les équipements de collecte des déchets dans le secteur du port ne sont plus adaptés. En effet, le point de collecte (ci-après écopoint) actuel, situé à l'extrémité Ouest du parking du quai Milliquet, est éloigné des habitations et, de ce fait, relativement peu fréquenté. En outre, l'entreposage des équipements privés nécessaires à l'évacuation des déchets du hameau du port et du Restaurant du Port de Pully pose problème, entraînant des plaintes de la part de la population. En particulier, très peu d'espace est à disposition et les conteneurs dégradent sensiblement l'esthétisme de la zone de plaisance du bord du lac.

C'est pourquoi, des études ont été réalisées afin de trouver la solution la plus raisonnable, autant du point de vue technique que financier, tout en étant adaptée aux besoins et au contexte particulier de la zone.

Par ce préavis, la Municipalité présente au Conseil communal le projet retenu de réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet et demande un crédit de CHF 349'000.00 TTC pour la réalisation des travaux nécessaires.

2. Problématique

Le Règlement communal sur la gestion des déchets (RGD) édicte l'obligation d'équiper les immeubles de conteneurs. En raison de la configuration des bâtiments du hameau du port, il existe peu de possibilités de les entreposer sur le terrain privé. Pour des raisons d'esthétisme, il est par ailleurs souhaitable de limiter dans cette zone la présence de conteneurs sur le domaine public. Plusieurs demandes soulevant ces problèmes ont été adressées à la Municipalité par des habitants du quartier.

De plus, diverses plaintes ont été reçues au sujet des conteneurs du Restaurant du Port de Pully. En effet, ces derniers, entreposés à l'arrière de l'établissement, forment un ensemble peu esthétique dans cette zone de plaisance du bord du lac.

L'écopoint actuel, situé à l'Ouest du parking du quai Milliquet, est relativement peu fréquenté, notamment à cause de son éloignement des habitations.

L'étude a consisté à trouver un nouveau site d'implantation de l'écopoint qui s'adapte aux besoins des habitants du port et, dans la mesure du possible, à ceux du Restaurant du Port de Pully, tout en respectant les enjeux esthétiques de la zone.

3. Descriptif du projet

3.1. Emplacement retenu

Le site d'implantation qui répond le mieux à la problématique est l'emplacement situé à l'arrière du Restaurant du Port de Pully (parcelles n°s 1205 et 1207 sur le domaine public). Il permettra d'être proche du hameau du port tout en ayant peu d'impact visuel sur le port ou le quai Milliquet. Cet emplacement offrira un autre atout majeur en permettant la suppression des conteneurs du Restaurant du Port de Pully. Cette solution a été présentée à son gérant qui l'a approuvée.

En outre, l'endroit choisi est adapté pour le concessionnaire en charge de la vidange des conteneurs et permettra au personnel de la capitainerie du port de se débarrasser facilement de ses déchets.



Pour information, d'autres emplacements ont été étudiés et écartés en raison de leur mauvaise intégration urbaine (parc des tulipes, quai Milliquet, hameau du port, etc.), de la densité des réseaux souterrains et de l'éloignement du hameau du port (parking du quai Milliquet) ou de problématiques foncières (quai Milliquet, parking de la piscine et alentours qui sont situés sur le domaine cantonal).

En vue de réaliser ce projet, il sera nécessaire de supprimer 5 places de parc. En contrepartie, une partie du trottoir sera élargie et une place de dépose créée.

3.2. Equipement de l'écopoint

Afin de collecter la quantité de déchets produite par les habitants du hameau du port et le Restaurant du Port de Pully, la solution la mieux adaptée consistera à implanter des conteneurs enterrés qui permettront de recevoir un volume de déchets plus important que les conteneurs de surface. Par ailleurs, ils s'intégreront mieux dans le paysage.

Au total, 8 conteneurs enterrés seront nécessaires, à savoir :

- 3 conteneurs de 5 m³ pour les ordures ménagères ;
- 2 conteneurs de 5 m³ pour le papier ;
- 3 conteneurs de 4 m³ pour le verre (1 conteneur par couleur).

Des conteneurs mobiles pour le PET, les déchets verts, l'aluminium et le fer-blanc compléteront cet équipement.

Cet écopoint est plus important que ceux réalisés ces dernières années (habituellement 5 conteneurs enterrés) car il doit être en mesure de recevoir tous les déchets du hameau du port et du Restaurant du Port de Pully.

L'implantation de conteneurs enterrés au bord du lac, avec un fond de fouille au niveau de la nappe phréatique, implique que des mesures constructives particulières soient prises (battage de palplanches étanches, renforcement de l'étanchéité des ouvrages, pompage lors des travaux), augmentant ainsi le coût des travaux par rapport aux projets habituels.

3.3. Réseau routier

La chaussée et le trottoir de la rte du Port sont en mauvais état (fissures nombreuses). Ils seront réfectionnés sur une longueur de 35 m dans le cadre du chantier. De plus, certaines bornes de signalisation routière seront remises en état ou déplacées afin de garantir le passage des camions (défense incendie et vidange de l'écopoint).

Les couches de réfection nécessaires se présentent comme suit :

Trottoir :

Couche de roulement	épaisseur	3 cm
Couche de support	épaisseur	5 cm
Fondation	épaisseur	30 cm

Chaussée :

Couche de roulement	épaisseur	3 cm
Couche de support	épaisseur	7 cm
Fondation	épaisseur	10 cm à 45 cm

3.4. Réseaux souterrains

Réseau d'électricité basse tension	Les tubes et câbles du réseau d'électricité sont de conception récente. Aucune intervention sur ce réseau n'est dès lors envisagée.
Réseau d'éclairage public aérien	Le matériel existant est adapté à l'éclairage d'une route de desserte. Aucune intervention sur ce réseau n'est dès lors envisagée.
Réseau d'eau potable	La conduite d'eau potable est en relativement bon état (fonte ductile Ø 150 mm, posée en 1972). Toutefois, celle-ci étant à proximité de la fouille, son remplacement est nécessaire sur la longueur du chantier par une nouvelle conduite en polyéthylène Ø 150 mm.
Réseau d'évacuation des eaux	Le réseau d'évacuation des eaux à la rte du Port est en système séparatif. Les conduites d'eaux claires et d'eaux usées datent de 1973. Aucune intervention sur ce réseau n'est envisagée.

4. Procédure d'enquête publique

4.1. Enquête publique

En application de l'art. 13 de la Loi sur les routes (LRou), le projet a été soumis à l'enquête publique du 7 août au 5 septembre 2013 (enquête CAMAC).

4.2. Remarques et oppositions

Aucune remarque ou opposition n'a été consignée sur les feuilles d'enquête ou envoyée à la Municipalité dans les délais et ainsi jugée recevable.

4.3. Permis de construire

La Municipalité a délivré le permis de construire dans sa séance du 25 septembre 2013.

5. Calendrier intentionnel

Evènement	Date
Exécution des travaux (après l'été)	septembre-octobre 2014
Mise en service	novembre 2014

Le calendrier a été établi en fonction du délai de livraison des cuves, celui-ci pouvant aller jusqu'à 15 semaines.

6. Demande de crédit et de financement

6.1. Ecopoint et réseau d'eau potable : estimation des coûts

Installation de chantier	CHF	13'000.00
Fouilles et terrassements	CHF	49'000.00
Pavage et bordures	CHF	9'000.00
Superstructure de la chaussée	CHF	5'000.00
Evacuation des eaux de chaussée	CHF	7'000.00
Travaux spéciaux pour nappe phréatique	CHF	61'000.00
Remplacement de la conduite d'eau potable	CHF	10'000.00
Frais de géomètre	CHF	3'000.00
Frais de géologue (phase exécution)	CHF	4'300.00
Mesures de vibrations sur le Restaurant du Port de Pully	CHF	3'600.00
Expertise du Restaurant du Port de Pully	CHF	2'000.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	7'500.00
Aménagements paysagers	CHF	2'000.00
Sous-total	CHF	176'400.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	12'600.00
Total HT	CHF	189'000.00
TVA 8 %	CHF	15'000.00
Total général écopoint (TTC)	CHF	204'000.00

6.2. Fourniture et pose des conteneurs : estimation des coûts

8 conteneurs enterrés	CHF	73'900.00
Livraison et pose	CHF	8'500.00
Total HT	CHF	82'400.00
TVA 8 %	CHF	6'600.00
Total général conteneurs (TTC)	CHF	89'000.00

6.3. Réseau routier : estimation des coûts

Installation de chantier	CHF	10'000.00
Fouilles et terrassements	CHF	16'000.00
Pavage et bordures	CHF	2'000.00
Superstructure de la chaussée	CHF	18'000.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	2'200.00
Sous-total	CHF	48'200.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	3'600.00
Total HT	CHF	51'800.00
TVA 8 %	CHF	4'200.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	56'000.00

6.4. Récapitulatif des coûts

Ecopoint et réseau d'eau potable	CHF	204'000.00
Conteneurs	CHF	89'000.00
Réseau des routes	CHF	56'000.00
Total général (TTC)	CHF	349'000.00

Le montant des prestations du personnel de la Direction des travaux et des services industriels est estimé à CHF 15'000.00 pour ce réseau.

Pour mémoire, les montants prévus au PI 2013-2017 pour le chantier, présentés au Conseil communal le 12 décembre 2013, s'élevaient à un total de CHF 300'000.00.

Le coût total pour la création de ce point de collecte est calculé sur la base d'appels d'offres et des prix usuels du marché. Des procédures conformes à la législation sur les marchés publics ont été menées afin que la Commune puisse obtenir les meilleures conditions possibles, autant du point de vue financier que technique.

Cet écopoint est plus coûteux que d'autres projets de réaménagement réalisés du fait du nombre important de conteneurs projeté et des mesures constructives particulières à mettre en place, en particulier celles concernant la nappe phréatique relativement élevée. Cependant, comme expliqué au chapitre 2, le réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet est nécessaire au vu des enjeux liés au hameau du port et au Restaurant du Port de Pully et aux différentes plaintes qui ont été adressées à nos services. Le choix du site et des conteneurs a été soigneusement étudié afin de trouver la solution la plus raisonnable sur le plan économique et la mieux adaptée, répondant aux besoins en termes de collecte des déchets et au contexte particulier de la zone de plaisance du bord du lac.

Il est intéressant de relever que la présence probable d'une nappe phréatique élevée concerne tous les emplacements situés à proximité du lac. Comme mentionné plus haut, il est nécessaire d'aménager un écopoint proche du hameau du port, si bien que cette problématique touche la totalité des sites qui ont été étudiés. Par ailleurs, bien qu'évitant les surcoûts liés à la nappe phréatique, la solution des conteneurs de surface n'est pas

souhaitable pour cet écopoint vu le caractère particulier du quartier (lieu historique et touristique de Pully avec un cachet certain).

Il est à noter qu'un montant de CHF 24'300.00 TTC a déjà été financé en 2013 par voie budgétaire (compte honoraires n° 410.3185.02) pour les frais de géologue (phase étude) et la mise en place de 2 piézomètres. Ces prestations ont été jugées indispensables afin d'évaluer de façon optimale le coût prévisible des travaux.

7. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

7.1. Cohérence sur le plan économique

Le réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet favorisera le tri des déchets. En effet, ce point de collecte étant déplacé vers un lieu plus proche des habitations, sa fréquentation augmentera très probablement. Les déchets triés étant moins coûteux à gérer par la suite que les déchets mélangés (incinérables), ce projet permettra de réduire les dépenses de la Commune. Par ailleurs, les conteneurs ont une durée de vie importante, faisant de ces installations une solution économiquement durable. Le site choisi pour la nouvelle implantation de conteneurs permettra également de minimiser les surcoûts liés au déplacement des réseaux.

Pour toutes ces raisons, le projet peut être considéré comme favorable au développement durable sur le plan économique.

7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

Le futur écopoint du quai Milliquet favorisera le tri des déchets et participera ainsi à la préservation des ressources. Les conteneurs seront équipés de dispositifs d'isolation acoustique qui limiteront les nuisances sonores. De plus, toutes les mesures nécessaires seront prises durant le chantier afin de s'assurer qu'aucune contamination des sols et des eaux n'ait lieu.

Ces éléments montrent que le projet est cohérent du point de vue de l'environnement.

7.3. Cohérence sur le plan social

Le projet de réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet fait suite, entre autres, à plusieurs plaintes adressées à la Municipalité à propos des nombreux conteneurs du Restaurant du Port de Pully, tous placés sur la voie publique. Les remarques sont principalement liées au manque d'esthétisme de cette situation. La mise en place d'infrastructures de collecte enterrées, en remplacement des conteneurs du restaurant, apportera une nette amélioration en ce sens. Le site choisi a très peu d'impact visuel sur le port ou le quai Milliquet. En outre, le choix d'une gamme de conteneurs modernes avec des couvercles garantira l'hygiène des écopoints et augmentera ainsi le confort des usagers.

Les points évoqués ci-dessus montrent que le projet est cohérent sur le plan social.

8. Communication

A l'occasion de l'enquête publique sur le projet de réaménagement, toute personne intéressée a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier et de communiquer à la Commune d'éventuelles remarques. Néanmoins, les riverains concernés par ce projet seront informés des travaux effectués.

9. Programme de législature

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité, mais s'inscrivent dans le Plan de gestion des déchets (ci-après PGD) qu'elle a approuvé le 25 avril 2012 et présenté au Conseil communal le 12 septembre 2012 dans le cadre du préavis N°12-2012.

En dehors de la création de quelques nouveaux sites aux endroits qui les justifieraient, le PGD ne prévoit pas de généraliser les écopoints sur le territoire communal mais de réaménager les 26 sites existants dans le but d'en améliorer l'utilisation, l'ergonomie et l'intégration urbaine. Dans cet objectif, il est prévu de réaménager environ 2 écopoints par année.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis N° 05 - 2014 du 29 janvier 2014,
vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet, soumis à l'enquête publique du 7 août au 5 septembre 2013 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.00 TTC pour le réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux ordures ménagères et aux déchets ;
 - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

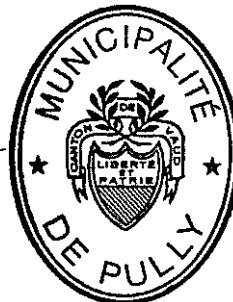
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

11. Annexes

- Annexe A : situation actuelle
- Annexe B : illustration du projet
- Annexe C : plan de situation
- Annexe D : coupes types

En raison de leur quantité et de leur taille, des documents supplémentaires et des plans seront :

- présentés lors de la séance de la Commission ad hoc ;
- affichés lors de la séance du Conseil communal ;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.

Annexe A

Situation actuelle



int

Ecopo



Conteneurs du Restaurant du Port de Pully

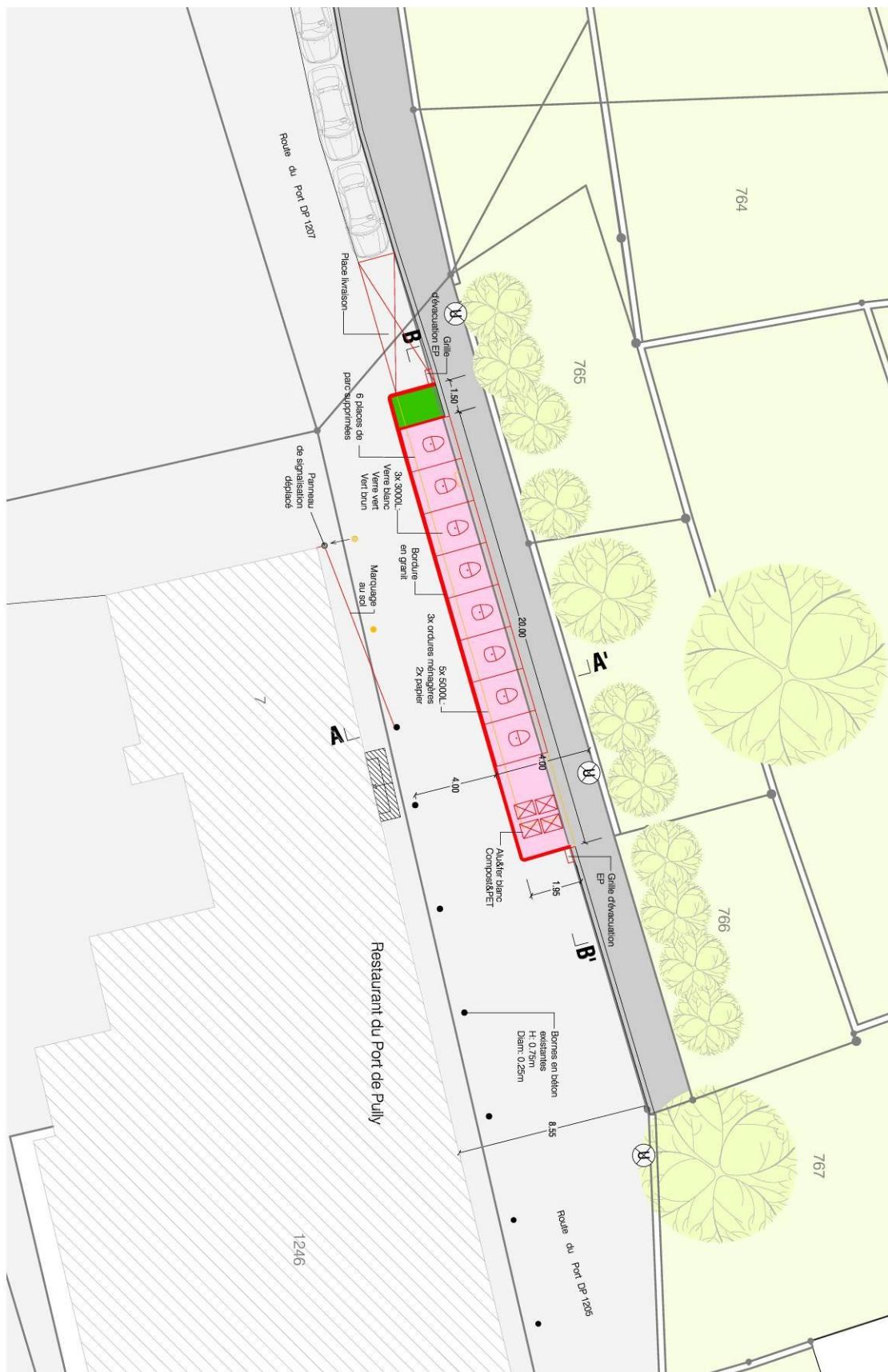
Annexe B

Illustration du projet



Annexe C

Plan de situation



Annexe D

Coupes types

